



LES SOCIETES OFFSHORE

1. Qu'est- ce qu'une société offshore ?

Le terme « offshore » est une expression anglaise se traduisant par « au-delà des côtes ». Une société offshore est une entreprise immatriculée dans un pays offrant une fiscalité avantageuse.

Le siège social d'une offshore est établi dans un pays dans lequel elle ne réalise aucun commerce et dont les dirigeants responsables n'y sont pas domiciliés.

Aucune loi, ni législation n'impose la résidence des actionnaires ou de la société, et celle-ci pouvant donc être ainsi gérée à partir de votre pays d'origine.

L'extrait du décret 92521 des Conventions Internationales « la Haye » affirme qu'il est pleinement légal d'enregistrer une société dans les pays et juridictions dites paradis fiscaux.

« Toute personne physique ou morale de la communauté Européenne a le droit de créer une société dans le pays de son choix sans avoir besoin d'y résider fiscalement ».

C'est en toute légalité que notre équipe constitue des structures offshore vous permettant ainsi de minimiser les coûts pour une optimisation fiscale maximum.

2. Qu'est ce qu'un paradis fiscal ?

La définition des places off-shore est toujours relative. Il est généralement acquis qu'un paradis fiscal est une localité où les impositions sont insignifiantes voire inexistantes. Cependant, les critères de l'OCDE ainsi que ceux du FMI permettent de conclure qu'un territoire donné est un paradis fiscal lorsque plusieurs conditions, supplémentaires à celle déjà citée, sont remplies.

On parle alors de paradis fiscal lorsqu'une localité présente une stabilité politique et économique ainsi que de bonnes infrastructures de communication et de transport. A cela doivent s'ajouter une forte expansion financière par rapport à la dimension du territoire, une confidentialité bancaire et commerciale, l'utilisation de liquidités pour les changes qui sont pratiqués librement ainsi qu'une fiscalité faible.

3. Les avantages d'une société Offshore

- Imposés d'aucune taxe et impôt et aucune obligation comptable ou d'audit vis à vis des autorités, les juridictions offshore optimisent les bénéfices tout en assurant un haut degré de confidentialité. Les sociétés offshores assurent le développement de votre activité dans le monde entier.
- Les principales motivations d'utiliser les sociétés offshores sont :
- Pas d'imposition sur les sociétés (IS)
- Pas d'imposition sur les bénéfices
- Pas de droit de succession
- Pas d'obligation comptable
- Pas de capital minimum
- Pas de TVA
- Total Anonymat (Par nominee Director)
- Protection du patrimoine
- Secret Bancaire

4. A qui s'adresse les sociétés Offshore?

De manière générale, l'usage d'une société offshore s'adapte essentiellement à des activités immatérielles. Il existe deux catégories d'utilisateurs offshores :

Les Utilisateurs Individuels :

- Les entrepreneurs et industriels
- Les cadres supérieurs et dirigeants d'entreprise
- Les artistes et les sportifs
- Les professions libérales et commerçantes
- Les inventeurs et les ingénieurs
- Les propriétaires de droits intellectuels

Les Utilisateurs Professionnels

Toutes les entreprises qui recherchent le couple amélioration de rentabilité et optimisation fiscale, sont la plupart :

- Les multinationales
- Les compagnies d'assurance
- Les banques
- Les armateurs

5. Comment se crée une société offshore ?

Une société offshore s'incorpore dans la juridiction préalablement choisie par nos représentants locaux, se chargeant ainsi de toutes les démarches administratives s'y afférant.

À réception des documents nécessaires à la constitution (copie conforme de la pièce d'identité et justificatif de domicile), l'un des nos avocats immatricule la société (au nom que vous aurez choisi) en se nommant **directeur nominé** pour préserver l'anonymat.

À l'incorporation de votre société, notre représentant *nommé directeur* effectue, par acte notarié et documents apostillés, le transfert intégral des parts et actions en déclinant toutes fonctions et responsabilités liées à la société.

Cet acte nommé **Power of Attorney** vous nomme seul signataire et bénéficiaire économique de la société. Aucune copie ou enregistrement de ce pouvoir est administré, seule la banque et vous-même en êtes en possession. L'anonymat et la confidentialité sont donc absolus. Votre société est opérationnelle pour une durée de douze mois, jusqu'à son **renouvellement** annuel correspondant à la date anniversaire de la création de la société. La constitution s'effectue à partir des informations et documents nécessaires à fournir (par courrier ou mail) sans devoir à vous déplacer. Nous prenons en charge l'intégralité de la constitution.

6. Quelle est la différence entre onshore et offshore ?

Dans le domaine de la finance et de la gestion d'entreprise, le terme onshore est utilisé pour désigner une activité économique se déroulant sur le territoire d'un pays en opposition avec offshore. Les sociétés onshore sont des sociétés résidentes obligeant une tenue de comptabilité et supportant une fiscalité sur les bénéfices variable selon les pays.

Le terme offshore est utilisé pour désigner la création d'une entité juridique dans un autre pays que celui où se déroule l'activité, afin d'optimiser la fiscalité (paradis fiscal) ou la gestion financière des capitaux ou, plus récemment, des activités de service (achat, développement informatique, etc.), voire même de production.

LES BANQUES OFFSHORE

1 Quelles sont les démarches d'ouverture du compte ?

C'est en toute légalité et sans prendre la peine de vous déplacer que BUSINESS OFFSHORE Company vous ouvre votre compte dit offshore dans la juridiction préalablement choisie selon votre activité.

À réception des documents nécessaires (copie passeport certifié, justificatif de domicile, lettre de référence) BUSINESS OFFSHORE Company prend en charge l'ouverture du compte offshore dans la juridiction choisie.

Votre compte offshore peut être rapidement opérationnel (selon la juridiction) sans prendre la peine de vous déplacer, et ce, en toute légalité et confidentialité.

Notre prestation se termine lorsque vous êtes en possession de vos documents bancaires, codes d'accès «web banking» et moyens de paiement. À la fin de notre prestation, vous êtes directement en lien avec votre agent bancaire. Cependant, nous restons à votre disposition et nous vous accompagnons dans toutes les démarches nécessaires à votre évolution.

2 Le compte bancaire est-il optionnel ?

Une société n'a pas de raison d'être sans l'ouverture d'un compte bancaire. Celle-ci se réalise lorsque tous les documents de constitution sont établis, certifiés par le notaire et apostillés. Cependant, il est conseillé d'ouvrir son compte dans une juridiction autre que celle où a été constituée la société.

3 Comment fonctionne le compte offshore ?

Le compte offshore plus connu sous « service bancaire international » est un compte multidevises qui permet d'émettre et recevoir des fonds dans les monnaies les plus répandues (\$ € ¥ £) et ce sans frais de change.

Les moyens de paiement du compte offshore sont à l'exception du chéquier, identiques aux comptes dits on shore.

Vous serez (si vous le souhaitez) en possession d'une Carte visa, Mastercard ou encore American express ainsi que d'une interface de gestion par internet, vous permettant ainsi de réaliser en toute liberté toutes vos opérations bancaires. Les délais varient entre 24/48 heures, sans limite fixée mais à hauteur des fonds disponibles car les découverts ne sont pas autorisés.

4 Quels sont les avantages d'un compte offshore ?

Considérée comme l'excellence de banque privée, les comptes offshores présentent des nombreux avantages. De part la diversité de la législation des juridictions, il est impossible d'en faire l'inventaire complet. Cependant, de façon générale, les comptes offshores permettent de :

- Faciliter les paiements en toute confidentialité
- Constituer un capital en toute sécurité
- Profiter des solutions d'investissements intéressantes
- Gérer plusieurs devises d'un seul compte
- Diminuer les frais bancaires
- Supprimer les frais de change
- Protéger son patrimoine

Fiscalement, les juridictions permettent notamment d'être :

- Exemptées d'impôts sur les capitaux déposés
- Exemptées d'impôts sur les successions
- Exemptées ou presque des intérêts générés et ce, en toute confidentialité et légalité.

5 Comment utilise-t-on un compte bancaire offshore ?

Un compte bancaire offshore s'utilise comme n'importe quel autre compte européen. La gestion se réalise par intermédiaire du web Banking, pour les virements et les retraits s'effectuent grâce à votre carte bancaire que vous sollicitez lors de l'ouverture du compte, au nom de votre société.

6 Doit-on de se déplacer pour la constitution de ma société ou pour l'ouverture bancaire ?

Nos partenaires sur place vous éviterons tout déplacement, tant pour la constitution de votre société que pour l'ouverture bancaire. Néanmoins, seule la juridiction de Hong Kong exige le déplacement du client lors de l'ouverture bancaire.

NOS PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Pourquoi les services de conseils juridiques, fiscaux et financiers sont indispensables ?

Les conseils juridiques, fiscaux et financiers peuvent se révéler des alliés de premier ordre pour le bon fonctionnement de votre entreprise. Notre équipe d'avocats, juristes et fiscalistes spécialistes en droit des affaires dans de nombreux pays, vous apporte l'appui nécessaire pour le développement et la gestion de votre société, quel que soit la nationalité de l'entité. C'est à partir des parfaites connaissances des législations de toutes juridictions que notre équipe planifie votre projet en vous offrant les solutions légales et des plus avantageuses fiscalement.

1. En quoi consiste une domiciliation téléphonique?

Dans le but de mener une meilleure gestion de vos appels téléphoniques, Business Offshore vous offre la possibilité d'obtenir un numéro de téléphone et de télécopies, dans votre pays de domicile. Ce numéro, de votre choix, transfert tous vos appels sur un téléphone fixe ou mobile. Si vous préférez ne pas être dérangé durant la journée, notre service de permanence téléphonique prendra alors tous vos messages et télécopies, et vous les transmettra quotidiennement par mail ou fax.

2. Quelle est l'utilité du secrétariat à distance.

Business offshore vous offre la possibilité de gérer votre secteur administratif grâce aux compétences de nos secrétaires qualifiées, trilingues, en évitant ainsi de devoir louer des locaux, ni être contraint aux longs processus de sélection de personnel. Nous garantissons confidentialité absolue, mais aussi un travail rapide et soigné.

BUSINESS OFFSHORE COMPANY

Tel : 01 80 80 11 20

Toutes nos compétences à votre service

